



## Rente et partage succession

-----  
Par SYL

Bonjour,

ma question concerne le décompte pour la liquidation de communauté en vue du partage des biens, dans le cadre d'une succession.

Est-ce que l'allocation de reconnaissance de la nation, versée aux anciens combattants, au titre de reconnaissance pour service rendu à la nation, est comptée dans la communauté pour le calcul du partage, ou est-ce que cette rente est propre aux anciens combattants et ne doit pas être compté comme revenu commun.

avec mes remerciements pour votre aide.